

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR
DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Cochez les documents joints à votre demande d'autorisation de travaux.

POUR LES PROJETS DE RESTAURATION (bâtiment d'inventaire patrimonial ou classé)

Documents indispensables pour tous les projets de restauration :

- Photographies démontrant l'état actuel des composantes devant être restaurées ou document justifiant les interventions projetées;
- Documents décrivant les travaux envisagés : plans, croquis, montage photographique, matériaux utilisés, texte explicatif (nature, ampleur et méthodes d'interventions);
- S'il y a excavation, préciser les dimensions (longueur, largeur et profondeur) et localiser le tout sur plan;
- Soumission décrivant la nature des travaux et les matériaux utilisés.
- Dans le cas du remplacement de composantes :
 - dessins détaillés de la composante indiquant ses dimensions,
 - dessins à l'échelle ou dessins d'atelier des nouvelles composantes avec des précisions sur les matériaux,
 - échantillons lorsque requis pour la compréhension des travaux;
- Plan des aménagements paysagers, précisant les matériaux de surface, la végétation à planter et autres interventions (ex. : clôture, muret, etc.).

Pour tous les projets qui seraient admissibles au Programme d'aide à la restauration (PAR) :

- Veuillez communiquer avec le ou la responsable du site patrimonial de l'Île-d'Orléans à la MRC.

Pour tous les projets qui seraient admissibles au Fonds du patrimoine culturel du Québec (FPCQ) :

- Carnet de santé ou audit technique qui devra contenir les informations suivantes :
 - état de conservation des différentes composantes du bâtiment avec photographies à l'appui;
 - nature et étendue des correctifs requis;
 - estimation des coûts associés aux opérations.

POUR LES OPÉRATIONS CADASTRALES

- Plans de l'arpenteur-géomètre (nom) avec la date ainsi que le numéro de minute correspondant.
- Photographies du terrain, des bâtiments (s'il y a lieu)
- Photographies de l'environnement de la propriété (terrains et bâtiments voisins);
- Plan d'arpenteur-géomètre illustrant le lot actuel avec une description précise de l'opération visée;
- Plan d'arpenteur-géomètre illustrant le lot divisé, subdivisé, redivisé ou morcelé;
- S'il y a un projet de construction prévu ou relié à la demande, le plan d'arpenteur doit comprendre le relevé topographique du terrain, les points d'élévation, la voie d'accès et des esquisses sommaires du projet.

POUR LES PROJETS DE DÉMOLITION PARTIELLE OU COMPLÈTE

- Photographies du bâtiment (extérieur et intérieur s'il est classé);
- Photographies de l'environnement du bâtiment (terrains et bâtiments voisins);
- Plan d'implantation avec les dimensions du bâtiment;
- Rapport d'un expert (technicien, architecte, ingénieur, etc.) attestant de la vétusté de l'immeuble (à l'exception des petits bâtiments secondaires qui ne présentent pas de valeur patrimoniale particulière);
- Plans ou esquisses sommaires présentant le projet de remplacement prévu, s'il y a lieu.

POUR LES PROJETS DE DÉPLACEMENT D'UN IMMEUBLE

- Photographies du bâtiment (extérieur) et de son environnement (terrains et bâtiments voisins);
- Plan de localisation actuelle avec les dimensions du bâtiment;
- Plan illustrant la localisation projetée, y compris la topographie du terrain;
- Plan illustrant les arbres existants, ceux à couper ou à planter;
- Plans complets avec une description des matériaux s'il y a des modifications (agrandissement, démolition, exhaussement);
- S'il y a excavation, préciser les dimensions (longueur, largeur et profondeur);
- Plan des aménagements paysagers, précisant les matériaux de surface, la végétation à planter et autres interventions (ex. : clôture, muret, etc.).

Pour information,
communiquer avec le ou la responsable
du site patrimonial de l'Île-d'Orléans
à la MRC de L'Île-d'Orléans
au 418 829-1011

POUR LES PROJETS D'AGRANDISSEMENT

- Photographies du bâtiment et du terrain actuels;
- Plan d'implantation de l'agrandissement avec la topographie du terrain et les points d'élévation;
- Plan illustrant les arbres et les aménagements existants, avec identification de l'abattage d'arbres et de la plantation prévue;
- Plans complets de l'agrandissement avec une description des matériaux :
 - dessins des élévations,
 - type d'ouvertures (modèle de porte et/ou fenêtres),
 - matériaux et couleurs (revêtement extérieur, portes/fenêtres, cadres, moulures, toiture, galerie, balcon, etc.),
 - échantillons des matériaux, si jugé nécessaire pour la compréhension des travaux;
- S'il y a excavation, préciser les dimensions (longueur, largeur et profondeur) et localiser le tout sur plan.
- Plan des aménagements paysagers prévus, précisant les matériaux de surface, la végétation à planter et autres interventions (ex. : clôture, muret, etc.).

POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION NEUVE

- Photographies du site d'implantation et de son environnement (terrains et bâtiments voisins);
- Plan d'implantation par un arpenteur-géomètre avec la topographie du terrain, les points d'élévation, la voie d'accès;
- Plan d'implantation ou autre document illustrant l'aménagement paysager ainsi que les arbres existants, l'abattage d'arbres et la plantation prévue;
- Plan d'implantation et coupe ou autre document illustrant l'emplacement et les remblais requis pour la fosse septique et le champ d'épuration;
- Plans complets de la construction avec une description des matériaux incluant :
 - dessins des élévations,
 - type d'ouvertures (modèle de porte et/ou fenêtres),
 - matériaux et couleurs (revêtement extérieur, portes/fenêtres, cadres, moulures, toiture, galerie, balcon, etc),
 - échantillons des matériaux, si jugé nécessaire pour la compréhension des travaux;
- S'il y a excavation, préciser les dimensions (longueur, largeur et profondeur) de l'excavation, y compris celles pour les tranchées à creuser (ex. : raccordement aux réseaux municipaux), les installations septiques et l'emplacement des pieux (si construction sur pilotis). Localiser le tout sur plan;
- Plan des aménagements paysagers prévus, précisant les matériaux de surface, la végétation à planter et autres interventions (ex. : clôture, muret, etc.).

POUR LES PROJETS DE RÉNOVATION

- Toute intervention qui **modifie l'apparence extérieure** du bâtiment, par exemple :
Ajout ou agrandissement d'une galerie ou d'un patio // ajout d'ouvertures (portes, fenêtres, porte-patio) // modifications aux modèles ou dimensions des ouvertures // changement de matériaux ou de couleur de revêtement, etc. :
 - Photographies de l'état actuel du bâtiment ou du terrain;
 - Plans de l'ajout ou de l'agrandissement, avec les élévations;
 - Modèle des différentes composantes;
 - Dimensions;
 - Matériaux;
 - Couleurs;
 - S'il y a excavation, préciser les dimensions (longueur, largeur et profondeur), y compris les tranchées à creuser;
 - S'il y a des arbres à abattre, inclure un plan de localisation indiquant les arbres à abattre et ceux de remplacement.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

- Clôtures // Murs et murets // Enseignes (installation ou modification) // Piscines (creusées et hors terre) et leur installation (clôtures, patio, etc.) // Structures paysagères (pavillon, gazebo ou pergola) // Aménagements paysagers sans constructions, etc. :
 - Modèle des différentes composantes;
 - Dimensions (hauteur, largeur, longueur);
 - Matériaux;
 - Couleurs // Pour une enseigne, fournir le dessin de l'enseigne en couleur;
 - Plan d'implantation indiquant les arbres à abattre et ceux de remplacement;
 - S'il y a excavation, préciser les dimensions (longueur, largeur et profondeur), y compris les tranchées à creuser.
- Abattage d'arbres :
 - Plan de localisation indiquant les arbres à abattre et ceux de remplacement.

Pour information, communiquez avec le ou la responsable
du site patrimonial de l'Île-d'Orléans à la MRC de L'Île-d'Orléans
au 418 829-1011